

Annexe 3 du Règlement de contrôle intérimaire relatif à
certaines activités agricoles en zone agricole
sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup



Légende

 Limite de la zone récréative

(Des distances séparatrices spécifiques s'appliquent à l'égard des résidences non reliées à l'agriculture et localisées à l'intérieur des zones récréatives.)

Échelle 1:10 000

